

le mardi 18 mars 2003

13 h

Prière.

M. S. Graham dépose sur le bureau de la Chambre des signatures additionnelles pour la pétition 11, qu'il a déposée à la Chambre le 12 mars 2003.

Après les questions orales, l'hon. M. Green invoque le Règlement ; il soutient que le chef de l'opposition a employé un langage antiparlementaire, plus précisément le terme « trompeur ». Le chef de l'opposition se rétracte.

M. Richard invoque le Règlement et demande une décision ou un énoncé du président de la Chambre relativement à l'envoi, par la députée de Kennebecasis, de notes aux membres de l'opposition les traitant de menteurs. Le président sursoit à statuer.

M^{me} Mersereau donne avis de motion 100 portant que, le mardi 25 mars 2003, appuyée par M. Richard, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents relatifs à un voyage en Californie en mars 2003 de la ministre des Services familiaux et communautaires, y compris les frais engagés et débités au ministère, une liste des personnes qui ont participé, le but du voyage et une copie du programme.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture, se forme en Comité des subsides pour continuer l'étude des prévisions budgétaires du Secrétariat à la Culture et au Sport puis en Comité plénier pour étudier les projets de loi 25, 26 et 30.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

37, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*;

39, *Loi modifiant la Loi sur les petites créances.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Il est unanimement convenu de passer outre aux deux heures prévues pour l'étude des motions émanant des députés.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Bernard.

À 14 h 30, le président du comité suspend la séance.

14 h 45

La séance reprend sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield prend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté un crédit et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici le crédit dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL
COMPTE ORDINAIRE
2003-2004

	Votés (\$)
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL	
Secrétariat à la Culture et au Sport	10 880 000

La Chambre adopte ce crédit.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Ashfield.

À 18 h, la séance est suspendue d'office jusqu'à 19 h.

19 h 13

La séance reprend sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, M. J. Betts prend le fauteuil à titre de président suppléant du comité.

Après un autre laps de temps, M. Bernard reprend le fauteuil.

À 21 h 10, le président du comité suspend la séance.

21 h 17

La séance reprend sous la présidence de M. Bernard.

Pendant l'étude du projet de loi 30, *Loi sur l'électricité*, M^{me} Weir propose l'amendement suivant de l'article 8 :

AMENDEMENT

que l'article 8 du projet de loi soit amendé par l'adjonction, après le paragraphe 3, de ce qui suit :

8(4) La Corporation d'énergie nucléaire est une corporation de la Couronne.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote nominal suivant :

POUR : 5

M. Richard
M. Lee

M. Haché
M. Kennedy

M^{me} Weir

CONTRE : 20

l'hon. M. Mesheau
l'hon. M. Green
l'hon. M. Volpé
M. J. Betts
M^{me} Fowlie
M. LeBlanc
M^{me} Poirier

M. Malley
M. MacDonald
M. Forbes
M. Holder
M. Kinney
M. Steeves
M. Landry

M^{me} Keddy
M. Huntjens
M. Ashfield
M. MacKenzie
M^{me} Dubé
M. Moore

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Bernard, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

25, *Loi modifiant la Loi sur l'Université du Nouveau-Brunswick*;

26, *Loi sur la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

30, *Loi sur l'électricité*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La séance est levée à 23 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans les avis de motion 72 et 87 (14 mars 2003).